

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AE211

présenté par

Mme Poletti, M. Jean-Claude Bouchet, M. Cordier, M. Herbillon, M. Quentin, M. Teissier,
Mme Tabarot, M. Forissier, M. Reitzer, M. Pierre-Henri Dumont, M. Dassault, M. Deflesselles et
Mme Boëlle

ARTICLE 7

Compléter l'alinéa 5 par la phrase suivante :

Le Conseil d'administration de l'agence française de développement comprend parmi ses membres deux députés et deux sénateurs qui doivent respecter la représentativité des composantes politiques de chaque assemblée, soit la majorité et l'opposition.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli qui vise à garantir la meilleure représentativité des groupes d'opposition dans le conseil d'administration de l'AFD.